

LE PUBLICISTE.

DECADI 20 Prairial, an VII.



Détails de l'insurrection qui a éclaté dans une partie du Piémont, sur l'instigation des prêtres et des nobles. — Mesures conciliatoires employées pour les ramener à la raison. — Arrivée du directoire helvétique à Berne. — Victoire remportée par le général Lecourbe. — Prise de quinze cents prisonniers autrichiens, — Nouvelles diverses.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Turin, du 6 prairial.

L'insurrection d'une partie du Piémont, sur-tout dans les ci-devant provinces d'Ivrée, de Mondovi, d'Albe & d'Asti, donnoit beaucoup d'embarras à l'armée d'Italie, qui, étant déjà obligée par des troupes supérieures en nombre à se replier, devoit encore diminuer les forces qui lui restoient en face de l'ennemi pour les envoyer dans les endroits où l'esprit de révolte faisoit le plus de ravages. Cependant on est parvenu à apaiser l'insurrection dans plusieurs communes, sur-tout à Carmagnole, à Cherasco & à Asti. Dans cette dernière ville, 87 rebelles ont été fusillés sur la place.

Il reste encore à soumettre les rebelles d'Ivrée & de Mondovi. L'insurrection s'étend jusqu'à Oneglia, où l'on a remis en place les autorités de l'ancien régime.

Les insurgés d'Ivrée sont réunis sous le nom de *Massa Irvistiana*, & commandés par un nommé Branda-Lucioni, soi-disant major dans les troupes autrichiennes. Ils interceptent les denrées qui nous venoient tous les jours de ce côté en abondance. Ils sont maîtres du château d'Ivrée & du fort de Bardo. Ils occupent un pays couvert de bois & de bruyères, entrecoupé de rivières, & sont à portée de renforts de l'ennemi. D'ailleurs, leur révolte ne peut pas être aussi funeste que les autres à notre armée, parce qu'ils ne sont pas sur ses derrières : aussi on a sursis à l'expédition qu'on avoit préparée contre eux ; on s'est borné à envoyer un petit corps de troupes & de volontaires avec une pièce de canon pour les chasser de nos environs, & on y a réussi.

En attendant, le prétendu major envoie tous les jours des circulaires aux communes environnantes, pour les engager à s'unir à lui & à abattre l'arbre de la liberté pour y substituer une croix.

A Ivrée, on a nommé pour commandant le ci-devant chevalier de Salluggia, & une administration générale du Piémont.

A Mondovi, le commandant est le ci-devant comte de Saint-Vital. Il a avec lui le régiment de Brempt, ci-devant Royal-Allemand, commandé par le prince de Salm-Salm, & le régiment de Crist. Ces rebelles ont sommé la forteresse de Ceve de se rendre : comme elle étoit dépourvue des provisions nécessaires, elle s'est vue réduite à capituler. La petite garnison française qui y étoit, est sortie le 26 floréal avec les honneurs militaires. On va préparer une attaque contre ces brigands ; mais auparavant on tente encore quelques voies de conciliation pour les engager à déposer les armes & à rentrer tranquillement dans leurs foyers. A cet effet, sont partis d'ici pour Mondovi le commissaire-ordon-

nateur en chef Setra ; le ci-devant président Virginio, & l'avocat Gaffodio.

Les auteurs principaux de tous ces mouvemens sont connus ; ce sont les prêtres, les aristocrates, enfin les ennemis de la liberté & de l'égalité, qui se servent des écarts de quelques individus (presqu'impossibles à éviter dans des tems de guerre & de révolution), pour tromper les paysans & les soulever contre les Français. Ce qui les a en outre décidés à prendre les armes, est le faux bruit répandu à dessein que les austro-russes avoient occupé la plus grande partie du Piémont, & sur-tout la capitale.

Le général en chef Moreau, le général Fiorella, commandant de cette place & de la citadelle, l'administration générale du Piémont & notre municipalité ont fait tous leurs efforts, par des proclamations, des menaces & des paroles d'humanité, pour ramener ces hommes égarés ; mais ces soins ont été jusqu'à présent presque entièrement inutiles.

La ville de Turin a été plusieurs fois menacée de troubles par les malveillans qui s'agitoient en tout sens ; elle continue néanmoins à jouir de la plus grande tranquillité, grâce aux bonnes dispositions faites par le commandant & la municipalité, & à la vigilance de la garde nationale, dont 3 mille hommes environ se trouvent tous les jours sous les armes. Cependant les fausses alarmes données à différentes époques ont causé une grande stagnation dans les manufactures & le commerce ; les boutiques ont été même fermées plusieurs jours de suite. La garnison française de la citadelle a toujours la garde des portes de la ville.

A L L E M A G N E.

Bareuth, le 9 prairial.

Ce que le *Journal de Francfort* a dit du passage des troupes russes par la Bavière est faux. Aucune des deux colonnes qui sont en marche ne traversera le territoire de l'Empire. Ceci est fondé sur les déclarations même des ministres autrichiens.

Il en est de même de la nouvelle concernant le rétablissement de la langue bavaroise de l'ordre de Malte. On a peut-être, en France, qualifié improprement les mesures ordonnées par l'électeur régnant du nom de *suppression* de ladite langue ; ce qui a pu faire croire que ce prince avoit proscrié de ses états une institution, qui, par elle-même, n'est pas contraire aux principes de son gouvernement. Mais au fond, il ne s'est agi que de la réunion au domaine public, & d'employer à des usages d'une utilité plus générale, des biens que l'électeur Charles-Théodore en avoit distraits sans le consentement de ses agnats ; condition

nécessaire, d'après les loix de la maison palatine, pour qu'une telle aliénation soit valable.

L'électeur régnant, suivant des avis certains, n'a rien changé & ne changera rien au but essentiel de ses premières opérations; & si, d'après ce que l'on ne fait encore que présumer, des considérations particulières le portent à consolider ou peut-être à augmenter les pensions qu'il a accordées à la langue bavaroise, cette désérence n'affectera jamais que la moindre partie des susdits biens, & elle sera combinée, en outre, de manière que l'on reformera les abus du premier établissement, & que l'état conservera l'avantage de salarier & de récompenser, sur ce fond, une partie de ses serviteurs.

Wesel, le 10 prairial.

Le landgrave de Hesse-Cassel, gouverneur de cette ville, est arrivé ici le 6 de ce mois; il a visité les nouvelles fortifications, & en a paru très-satisfait.

Le roi, dont plusieurs effets sont déjà arrivés, est attendu ici pour le 16. Les étrangers nous arrivent de tous côtés.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Extrait d'une lettre de Berne, du 15 prairial.

Le directoire helvétique est arrivé ici le 12 de ce mois; sous peu de jours toutes les autorités y seront rassemblées.

Quoique les Français se battent vraiment en héros & que les Suisses rivalisent avec eux, d'autant plus qu'ils combattent pour la défense de leur patrie contre un antique ennemi, avec lequel aucun Suisse ne pourra jamais vouloir contracter d'amitié, quelque soit sa couleur en républicanisme; cependant l'armée ennemie est si supérieure en nombre, que le brave général Massena est forcé de se concentrer sur une défensive absolue; mais il dispute aux Autrichiens le terrain pas à pas, & dans ce moment Zurich est encore à nous; nous avons même l'espérance de pouvoir le conserver.

On répand ici le bruit de prétendus ordres donnés par le gouvernement français d'évacuer la Suisse. Pour vous fournir une preuve de l'impudence avec laquelle on cherche à accréditer ce bruit, on ajoute que vous même l'avez annoncé à Sains-Aubin, comté de Neuchâtel, ce qui est bien évidemment faux, puisque vous m'avez toujours écrit le contraire, que de plus, le général Massena a déclaré que loin d'abandonner la Suisse, il la défendra jusqu'à la dernière goutte de son sang.

J'ajouterai encore à cet extrait, que je tiens de bonne source, que le gouvernement français ne pense à rien moins qu'à évacuer la Suisse; qu'au contraire, il avise avec la plus grande activité aux moyens de mettre Massena à même de recouvrer la partie de notre pays qui peut en ce moment être occupée par les Autrichiens.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE DU DANUBE.

Au quartier-général de Zurich, le 14 prairial an 7.

Massena, général en chef, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs, le général Collaud, commandant la division du Bas-Rhin, me rend compte que le 11 de ce mois, à deux heures du matin, il a fait attaquer l'ennemi par le général Darnaudat, commandant son avant-garde, dans ses positions de Sriesheim, près Ladenbourg, sur la rive droite du Neckar. L'ennemi a été culbuté de toute part; notre cavalerie s'est particulièrement distinguée dans cette affaire; elle a enlevé à l'ennemi 130 chevaux. On lui a fait en outre cinquante prisonniers environ, parmi les-

quels sont 38 hussards de Szeklers, un capitaine & un lieutenant du même régiment. Les paysans de l'Odenwald s'étoient réunis à l'ennemi; leur perte commune en tués ou blessés s'élève à 300 environ.

Salut & respect,

Signé, MASSENA.

Strasbourg, le 16 prairial.

Il y a eu hier une petite affaire d'avant-postes entre Achenren & Oppenau, dans laquelle nos troupes ont fait une quarantaine de prisonniers.

Un courrier arrivé hier au général Laroche, de la part du général Colaud, nous a apporté la nouvelle d'une seconde attaque faite le 14 de ce mois par le général Darnaudat sur les autrichiens & les paysans postés à Heidelberg. Le résultat de cette affaire a été la prise de plusieurs centaines de prisonniers.

On répand depuis hier le bruit que, d'après une convention conclue entre notre gouvernement & l'électeur de Bavière, sous la médiation du roi, le général Colaud a reçu l'ordre d'évacuer la ville de Mannheim, & qu'en conséquence de ce traité, des troupes prussiennes occuperont cette ville & le Palatinat. Cette nouvelle a besoin de confirmation. Ce qui est au moins certain, c'est que les relations entre la république & l'électeur sont très-intimes, & que ce dernier se montre ami sincère de la France.

Le roi de Prusse est arrivé à Magdebourg, d'où il se rendra à Minden & à Wesel, & de-là, par Cassel & Weimar, à Barenth & Anspach. Son voyage paroît avoir pour but secret d'affermir la nouvelle confédération des principaux membres de l'Empire contre les usurpations de l'Autriche & de la Russie. Le ministre Haugwitz l'accompagne dans son voyage. Aussi-tôt qu'il aura passé en revue l'armée d'observation postée dans les environs de Minden, celle-ci doit quitter la Westphalie pour se retirer dans la Basse-Saxe, & de-là, à ce qu'on assure, en Franconie. Ceci paroît être d'un bon augure pour les liaisons amicales existantes entre la France & la Prusse. Cet e cour, ainsi que Hesse-Cassel, Brunswick, la Bavière & même la Saxe, se rapprochent tous les jours davantage de la France. Nous paroissions être à la veille de grands événements.

AVIS ESSENTIEL.

Le prix de l'Abonnement du PUBLICISTE est actuellement de 17 fr. 50 cent. pour trois mois, 25 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année. Cette augmentation est nécessaire par celle des dépenses de tout genre, et notamment par le nouveau droit de timbre imposé sur les journaux et sur leurs suppléments.

Les Loix de la république et Arrêts du directoire sont distribués aux Souscripteurs, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulineux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

PARIS, le 17 prairial.

Le directeur Sieyes est arrivé ce matin extrêmement fatigué; il a écrit à ses collègues qu'il avoit besoin de se reposer aujourd'hui, & qu'il se rendroit demain parmi eux. Il assistera à la cérémonie funebre. A son arrivée à Wesel, le général-major Moch a été l'inviter à dîner de la part du roi de Prusse & du landgrave de Hesse-Cassel. Il a été accompagné depuis Berlin jusqu'aux frontières par un officier supérieur prussien.

Le général Massena informe le directoire exécutif, par des lettres en date du 13 & du 14 prairial, que les ennemis ont fait différentes attaques sur Airolo & Schwitz, à la droite de l'armée; que le général Lecourbe les a soutenu vaillamment, & qu'il a même repoussé l'ennemi jusqu'en arrière de Stoig. Ceci se passoit dans la journée du 10. Le 11, le général Lecourbe a chassé l'ennemi du Schakental, tandis que le général Loison faisoit, en suite de ses ordres, la même opération dans le Maderanthal.

Le 14, le général Lecourbe a fait une attaque sur Waser, & a repoussé l'ennemi jusqu'au-delà de Gescheren, dont il s'est emparé. Il a fait 1500 prisonniers, parmi lesquels se trouve un major de Neugbauer, le commandant du 13^e bataillon d'infanterie légère, dit Montkatni, une vingtaine d'officiers de ces corps, de ceux de Wins, de Frankenoki, & des chasseurs du Loup. La perte de l'ennemi en tués ou blessés s'élève à 800 hommes.

Le général Lecourbe donne à la 109^e demi-brigade, aux bataillons d'expédition, & aux grenadiers des 28^e, 76^e & 109^e demi-brigades, les étages d'us à l'impétuosité & à l'acharnement avec lesquels ils se sont battus. Le chef de brigade Baulard a été blessé, avec une soixantaine des nôtres. Le général Lecourbe a chargé plusieurs fois dans cette affaire, ainsi que le général Loison, qui a été légèrement atteint d'une balle.

L'ennemi tient encore à Urzeren. Le général Lecourbe annonce qu'il l'attaquera de suite, sitôt que ses braves troupes, exténuées de fatigues, auront pris un peu de repos.

— Le directoire a reçu des nouvelles satisfaisantes sur la position de nos armées. Maedonald est avec 28 mille hommes à Florence, & 22 mille se rendent de l'intérieur aux frontières.

— Le général Serrurier, prisonnier sur parole jusqu'à son échange, est à Paris depuis quelques jours. Le citoyen Faypoult, commissaire du directoire, à Naples, vient aussi d'y arriver.

— Plusieurs femmes attachées aux officiers civils & militaires de l'armée de Maedonald, parmi lesquelles se trouvent la citoyenne Méchain, sont également arrivées hier à Paris.

— Le duc del Parque, grand d'Espagne, d'abord nommé par sa cour son envoyé extraordinaire à Dresde, est parti de Paris où il a fait un séjour de quelques mois pour voyager dans les pays neutres de l'Allemagne.

— Des trente otages piémontais qui ont la ville de Dijon pour prison, sept viennent d'obtenir du gouvernement la faculté de retourner auprès du roi de Sardaigne. Ce sont M. de Saint-Marsan, ministre de la guerre, & sa mère; M. Priocca, ministre des affaires étrangères, & ses deux frères; le colonel Alicani, & Laurent Fauls, curé d'Asti. L'administration centrale, sur l'invitation du ministre de la police, leur a délivré des passe-ports. Ils passent par l'Espagne pour se rendre en Sardaigne.

— Le Rédacteur assure aujourd'hui que la pièce d'Adrien n'a été représentée qu'avec l'attaché du ministre; que d'après les corrections habiles que cet ouvrage a subi; il est impossible d'y trouver aucune application monarchique, & que si l'on pouvoit y saisir une allusion, ce seroit celle des triomphes de notre armée d'Egypte.

— C'est chez le citoyen Magimel, libraire, quai de la Vallée, près le Pont-Neuf, que se vendent les campagnes du Rhin, ouvrage intéressant que nous avons annoncé dans notre feuille.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Du fond de cet antre affreux appelé le cabinet de Saint-James, sont sortis tous les fileaux politiques qui souvent ont arrêté la marche de la révolution française. Le vrai républicain, fidele observateur des grands événements, a reconnu la funeste influence de l'Angleterre dans tous les désordres & toutes les divisions qui ont désolé la France.

L'insigne mauvaise foi, ou l'incrédulité opiniâtre des ennemis de la liberté, leur ont fait contester plus d'une fois cette triste vérité, dont on va mettre au jour une preuve nouvelle. Ils la repousseront peut-être encore; ils aimeront mieux se nourrir des absurdités enfantées par la hideuse calomnie, des misérables brochures fabriquées & colportées pour avilir le gouvernement constitutionnel.

Mais qu'importe? . . . Il est des républicains impartiaux; il est des amis énergiques & fideles de la constitution de l'an 3, qui ne savent point résister à l'évidence. C'est à eux qu'on peut apprendre que la police a découvert dernièrement l'un des canaux secrets qui firent couler en France le prix des intrigues.

On peut maintenant, & sans inconvénient, mettre au grand jour l'une de ces honteuses manœuvres dont l'anglais Wickam fut le perfide artisan.

Cet agent subalterne d'un ministre astucieux, se fixa à Bâle en l'an 4; & là, d'intelligence avec d'André, l'ex-constituant, il tenta d'opérer un grand mouvement contre le gouvernement français. De fortes préventions se sont élevées contre différents individus, comme ayant été les coopérateurs de cette œuvre ténébreuse.

A la fin de l'an 4, un nommé Jaquet-Martin, natif de Genève, banquier & ami de Wickam, fit un voyage à Londres pour arrêter avec le cabinet britannique des mesures propres à bouleverser la France.

Un émigré dont le nom n'est pas définitivement connu, étoit aussi le confident de Wickam. Cet émigré se donnoit alors le nom de Louis Vincent; & sous celui d'une ancienne actrice nommée Mayer, avec laquelle il vivoit, il vint ouvrir à Paris, rue de la Loi, une maison de restaurateur, où des conspirateurs ardents se réunirent. L'argent distribué par Wickam paya cet établissement qui ne subsista pas long-tems; car la peur, cette maladie incurable des royalistes, s'empara des habitués de la maison.

L'actrice prit la fuite & courut rejoindre Vincent qui étoit auprès de Wickam. Celui-ci possédoit la recette propre à donner aux plus riches un courage momentané. L'or qui découla de ses mains ranima l'activité des conjurés qui se mirent sur leurs gardes. . . . Mais le 18 fructidor survint, & cette journée déconcerta bien des projets.

Wickam fut rappelé: ses agens furent dispersés, & quelques-uns tels que Vincent & la femme Mayer cherchèrent une retraite à Londres; mais le ministère anglais devient avare envers les complices de ses forfaits, quand ils ne sont plus en activité. M. Pitt laissoit mourir de faim le couple criminel qui s'étoit réfugié près de lui. Vincent & la femme Mayer demandèrent de l'argent. . . . On leur fit expédier un passe-port, & quelques guinées qui leur servirent à revenir à Paris. La police fut avertie de leur retour; elle prit des mesures pour s'assurer de leur personnes, mais au moment où on alloit se saisir de Vincent, il sauta de sa croisée sur un toit voisin & disparut. La femme Mayer moins agile fut arrêtée.

L'intrigue du cabinet de Londres a été mise à découvert par les aveux de cette femme, & par la correspondance & les livres saisis chez Jaquet Martin.

Le banquier genevois a d'abord versé des fonds dans la main de Vincent, par l'entremise d'un banquier de Paris, nommé Andeoud. Celui-ci, après avoir compté jusqu'à la concurrence de cent quatre-vingt mille francs à Vincent, a discontinué de fournir des fonds, parce qu'il a craint de compromettre ses intérêts particuliers.

C'est alors qu'on a vu paroître sur la scène un nommé Frauer, beau-frère de d'André, & un nommé Jouve de Roquetaire: ils ont reçu sous leurs couverts les remises envoyées par Wickam. Un nommé Délon, médecin, s'est trouvé aussi compromis par les déclarations de la femme Mayer; il avoit chez elle des habitudes fréquentes & des liaisons intimes avec d'André & Lemerer. On a trouvé chez Délon l'écharpe de ce fougueux partisan du royalisme.

Tel est l'extrait très-précis de cette affaire, dont le rapport a été présenté au directoire le 8 de ce mois, par le ministre de la police générale.

L'officier de police judiciaire, chargé de l'instruction, vient de renvoyer les prévenus devant le directeur du jury de l'arrondissement de Paris. Quelque soit le sort que la justice leur réserve, il n'en sera pas moins démontré qu'avant le 18 fructidor an 5, le cabinet britannique versoit en France, par l'entremise de Wickam, des fonds considérables pour payer les atrocités colonnies, les provocations audacieuses & perfides, & les tentatives contre-révolutionnaires dirigées contre le gouvernement constitutionnel de l'an 3.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen JEAN DEBRY.

Addition à la séance du 18 prairial.

Briot lit la rédaction du message au directoire exécutif. Garau demande qu'on en retranche les vers cités; parce que des vers se changent, & qu'on en a changé; c'est l'effet de la pièce & son ensemble qu'il faut dénoncer. Cet amendement est adopté & le message envoyé.

Le conseil a pris ensuite une résolution qui déclare nulles & de nul effet les opérations de l'assemblée-mère & scissionnaire des Deux-Nethes.

Séance du 19 prairial.

Parmi une foule d'adresses relatives à l'assassinat de Rastadt, & dont on ordonne la mention honorable, il en est une qui invite le conseil à s'occuper de la discussion de la liberté de la presse, comme étant un moyen de relever l'esprit public.

Un membre en demande le renvoi à la commission chargée de présenter le projet sur la liberté de la presse. Leconte en demande simplement la mention au procès verbal, comme on en a usé jusqu'ici pour toutes les autres adresses: il s'oppose au renvoi de la commission qui, dit-il, est dissoute, puisqu'elle a présenté son projet.

Berlier répond qu'on ne doit pas regarder comme dissoute une commission, du moment qu'elle a présenté son travail; Il insiste pour le renvoi. — Adopté.

Bodaut obtient la parole pour une motion d'ordre sur l'organisation de l'article 136 de la constitution; la liberté de la presse, sans licence, dit-il, est le plus ferme soutien de la liberté publique & individuelle; c'est à l'anéantissement de l'esprit public qu'on doit attribuer nos malheurs & nos revers. Un moyen de le relever, dit l'orateur, c'est de rendre une loi qui porte qu'aucun représentant ne pourra être porté à aucune place à la nomination du directoire, soit pendant l'exercice de ses fonctions législatives, soit pendant la première année, après l'expiration de ses mêmes fonctions. Je demande le renvoi de mes observations à une commission.

Malès — Je loue le zèle de mon collègue; mais avant tout, il faut s'en tenir à la constitution; Dumolard fit autrefois une pareille motion. (Murmures). Je soutiens que la constitution s'oppose à la proposition qui vous est faite. Je demande l'ordre du jour.

Après quelques débats, le conseil ordonne l'impression de la motion, & le renvoi à une commission spéciale.

Mourer, dans une autre motion d'ordre. — En vous prononçant contre le système des scissions, vous avez prouvé au peuple que sa souveraineté n'étoit pas un vain mot; vous vous êtes élevés contre le plan funeste et oppressif qui a été suivi dans toute la république à l'époque des dernières élections. Des arrestations d'électeurs ont eu lieu à cette époque; ces abus criminels d'autorité ont eu lieu principalement dans les départements réunis. Je ne vous retracerai pas, dit l'orateur, le tableau de tous les faits qui sont parvenus à votre commission sur les élections de cette année; il est de votre sagesse de les prévenir & de les empêcher pour la suite. Le directoire est associé à nos loix & à nos intérêts pour assurer la conservation & le triomphe de la république; la patrie a les yeux sur nous; elle attend, avec impatience, de savoir si nous préserverons la constitution des atteintes qu'on veut lui porter. Je demande le renvoi au directoire des pièces relatives aux arrestations qui ont eu lieu dans le département de l'Escant lors des

De l'imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 423.

dernières élections; & de celles relatives au citoyen Lavègue, commissaire central du département des Deux-Nethes, prévenu d'émigration. — Impression & envoi des pièces par un message au directoire.

Garau, par motion d'ordre. — Toutes les mesures que nous pourrions prendre à cette tribune sont nulles, si le corps législatif & le directoire ne s'empressent avant tout de relever l'esprit public de l'espece d'anéantissement dans lequel il est tombé: il ne suffit pas d'avoir promis à ce peuple si bon, si souvent trompé, de diminuer ses maux en rétablissant l'ordre dans les finances & replaçant chaque autorité dans ses limites constitutionnelles; il faut promptement prendre les mesures qui peuvent accélérer l'exécution de ces promesses. Je demande la formation d'une commission de cinq membres, pour présenter une loi qui assure aux citoyens le libre exercice de ses droits dans les assemblées politiques; la création d'une seconde commission sur la liberté individuelle des citoyens; que la discussion de la presse ait lieu duodi; que la commission sur la responsabilité des ministres soit complétée; que les commissions de la comptabilité de la trésorerie fassent incessamment leur rapport sur la publicité des comptes des diverses comptables de la république.

Ces diverses propositions sont adoptées.

Le reste de la séance est consacré à la discussion d'un projet sur l'opposition que pourront faire les créanciers sur le traitement des diverses fonctionnaires publics.

Après quelques débats sur ce projet, le conseil le renvoie à la commission.

Nota: Il n'y a pas eu de séance au conseil des anciens.

Bourse du 19 prairial.

Amsterdam	62 $\frac{1}{2}$, 63 $\frac{1}{2}$.	Rente provis. . . .	5 f. 50 c, 13 f.
Idem cour.	57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{1}{8}$.	Tiers cons.	10 f. 13 c.
Hambourg. 194,	190 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$.	Bons $\frac{2}{2}$	98 c.
Madrid.	Bons $\frac{1}{2}$
Mad. effoc. 119 f.,	14 f. 62 c.	Bons d'arrérage, 80 f.	80 f.
Cadix.	25 c.
Cad. effoc. 15 f.,	14 f. 62 c.	Action de 50 fr. de la caisse
Gènes.	99 à 98 $\frac{3}{4}$, 97.	des rentiers
Livourne.	107, 106.	Or fin.	106 f. 75 c.
Bâle.	2 $\frac{1}{2}$ ben. . . , pair.	Lingot d'arg.	50 f. 75 c.
Lausanne. $\frac{1}{2}$ ben.	Portugaise.	97 f. 63 c.
Geneve.	Piastre.	5 f. 45 c.
Lyon.	pair 25 j.	Quadruple.	82 f.
Marseille.	pair 25 j.	Ducat d'Hol.	11 f. 75 c.
Bordeaux	pai: 25 j.	Guinée.	25 f. 50 c.
Montpellier.	pair 20 j.	Souverain.	35 f. 13 c.

Espit $\frac{1}{2}$, 350 à 360 fr. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 dog., 280 f. — Rochelle 22 d. — Cognac 22 d. 325 f.
— Huile d'olive, 1 fr 25 c. — Café Martinique, 3 fr. 30 cent.
— Café Saint-Domingue, 3 fr. à 3 f. 5 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr 40 à 45 cent. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 c. — Savon de Marseille, 1 franc. — Coton du Levant, 2 fr. 60 à 80 c — Cat. n des Isles, 4 f. 35 c à 5 f 10 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.

Tableau du Regne végétal, selon la méthode de Jussieu; par E. P. VENTENAT, de l'Institut national de France, l'un des conservateurs de la Bibliothèque du Panthéon. Prix, 21 fr., & 28 fr. par la poste. A Paris, chez l'auteur, à la bibliothèque du Panthéon; chez Disonnier, rue des Maçons-Sorbonne, n°. 406; et chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins, n°. 554.
Cet Ouvrage, de l'un de nos plus savans botanistes, est le cours élémentaire le plus complet que nous ayions sur cette science. Il occupera un rang distingué parmi nos nouveaux livres classiques.

A. FRANÇOIS.